



DIRECTION GÉNÉRALE  
DE LA GENDARMERIE NATIONALE  
Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale  
Sous-direction des compétences  
Bureau du recrutement, des  
concours et des examens

## SOG 2 (2ème concours - voie interne)

### NOTICE RELATIVE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER PROFESSIONNEL

➤ **Lire très attentivement l'ensemble des consignes figurant dans la présente notice, avant de débiter la constitution du dossier.**

\* \* \* \*

L'arrêté du 27 avril 2011 modifié fixant les programmes, les conditions d'organisation et de déroulement ainsi que les coefficients attribués aux différentes épreuves des concours prévus à l'article 13-1 du décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie stipule que :

***l'épreuve d'entretien avec le jury consiste en un entretien s'appuyant sur un dossier professionnel. Le candidat se présente à cette épreuve avec son dossier professionnel.***

***L'absence de transmission par le candidat de son dossier professionnel au jury lors de son entretien sera sanctionnée dans la note finale.***

L'entretien vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à l'état de sous-officier de gendarmerie au regard de ses acquis de l'expérience professionnelle durant son activité :

- ☛ de volontaires dans les armées servant dans la gendarmerie nationale (titulaires du diplôme de gendarme adjoint) ;
- ☛ d'adjoints de sécurité dans la police nationale ;
- ☛ de militaires des forces armées autres que la gendarmerie nationale servant en vertu d'un contrat ;
- ☛ de réservistes de la gendarmerie nationale

.../...

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

NOM :	PRÉNOM :
-------	----------

### PIÈCES OBLIGATOIRES

- Photocopie d'une **pièce d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité recto verso, passeport,...) ;
- Photocopie du **certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)** ou une photocopie du certificat de dispense à la JDC ;
- Photocopie de la décision du bureau du service national reclassant apte le candidat, après saisine de la commission de réforme des militaires compétente, pour l'ancien militaire précédemment radié des cadres ou rayé des contrôles pour infirmité ou réformé définitivement depuis plus de deux ans ;
- Une **copie de la dernière feuille de notes** ou du dernier compte-rendu de l'entretien professionnel ;
- Pour les ADS**, un état des services civils accomplis **ou** une photocopie de l'attestation de l'autorité d'emploi justifiant d'au moins un an de service en cette qualité au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours ;
- Pour les réservistes de la gendarmerie nationale**, un état signalétique et des services militaires<sup>1</sup> ;
- Pour les militaires des forces armées** autres que la gendarmerie servant en vertu d'un contrat, une fiche de synthèse des systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) propre à chaque armée (ou un ESS) justifiant d'au moins quatre ans de service en cette qualité au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours ;
- Un exemplaire du dossier professionnel.**

### PIÈCE FACULTATIVE

- Copie du titre ou du diplôme le plus élevé.

.../...

## RECOMMANDATIONS PRÉALABLES

Avant de procéder à la constitution de leur dossier professionnel, il est impératif pour les candidats de lire attentivement la présente notice et de suivre scrupuleusement les consignes qui y figurent.

Le formulaire du dossier professionnel a été repensé et le nouveau modèle entre en vigueur dès la session du concours SOG2 de septembre 2020. Il est disponible sur le site [www.lagendarmerierecrite.fr](http://www.lagendarmerierecrite.fr).

☛ Pour le candidat de métropole : un exemplaire au format « papier » devra être remis par le candidat le jour de sa convocation au Centre de Sélection et de Concours (CSC) dont il relève.

☛ Pour le candidat ultramarin : le candidat ultramarin qui passera ses entretiens devant le jury et le psychologue en visioconférence, devra transmettre son dossier au Centre de Recrutement, Concours et Sélection (CRCS) avant le début des épreuves d'admission.

Les candidats devront impérativement veiller à :

☛ n'utiliser aucun sigle, ni abréviation ;

☛ ne mentionner aucun nom précis de personne dans les rubriques renseignées sur le dossier.

## CONSTITUTION DU DOSSIER PROFESSIONNEL

Le **nom** doit être renseigné en lettres majuscules.

Les **prénoms** composés doivent comporter des tirets.

La **date de naissance** doit figurer sous le format : *jj/mm/aa*.

L'**adresse mail** doit être une adresse personnelle et non pas professionnelle.

Le **numéro de candidature** se trouve sur le courrier de convocation aux épreuves d'admissibilité.

Le **numéro de téléphone** doit être renseigné sans espaces et sans points.

La **photographie d'identité** doit dater de moins de deux ans.

## STATUT DU CANDIDAT

**Cochez la case correspondant au statut** détenu le jour de l'épreuve écrite (admissibilité).

## FORMATION SCOLAIRE

**Mentionnez la date d'obtention, le titre ou diplôme obtenu le plus élevé** et son domaine ou sa spécialité.

## EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

**Périodes** : à renseigner sous le format suivant : *du jj/mm/aa au jj/mm/aa*.

**Entreprise - Administration - Unité** : à renseigner sans utiliser d'abréviations.

**Compétences acquises** : citez les principales compétences que vous avez pu acquérir dans les emplois tenus successivement.

## COMPÉTENCES PARTICULIÈRES (*hors champs professionnel*)

**Énumérez les compétences, ou savoir-faire, stages ou formations** autres que professionnels :

- domaine sportif ;
- domaine artistique ;
- domaine informatique ;
- domaine associatif ;
- etc.

## PROJET PROFESSIONNEL EN GENDARMERIE

**Précisez en quelques lignes votre projet professionnel** :

- Quelles sont vos motivations pour intégrer la gendarmerie nationale ?
- Quel est votre projet professionnel à court, moyen et long terme au sein de l'institution ?